

COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 11 FEVRIER 1988

Présents : COLLEGE A : Messieurs ANGUE, FLAMME, FLORENT, GUISTO, HORLING, LE RAY, MALYACHE, SOENEN
COLLEGE B : Messieurs DIERS, DUPIN
COLLEGE C1 : Messieurs DEFOSSEZ, MACHELART, PETIT, ROGER, WAXIN
COLLEGE C2 : Monsieur MILLOT
COLLEGE D1 : Messieurs DANJOU, TROUALEN
COLLEGE PERSONNALITES EXTERIEURES : Messieurs CHEVALIER, HOUYENAEHEL, Mr le PDG de SODINOR
INVITES : Monsieur TOURNIER, Madame CAMION

Excusés : Messieurs CANTEGRIT, WILLAEYS

Pouvoirs : Monsieur BRICOUT à Monsieur WAXIN
Monsieur BRUNEEL à Monsieur FLAMME
Monsieur OUDIN à Monsieur ANGUE
Monsieur PETIT à Monsieur MACHELART

Monsieur le Président TISON ouvre la séance en honorant la mémoire de Messieurs **Gérard COQUET**, Professeur de mathématiques de l'Université, et, de Monsieur **André GILLIARD**, Président fondateur du Syndicat Intercommunal Pour le Développement de l'Enseignement Supérieur. Un instant de silence est respecté.

Les vacances laissées par Madame **DOUCHEZ** (mutée) et Monsieur **COQUET**, au sein du conseil scientifique, sont comblées respectivement par Messieurs **OUDIN** et **MALYACHE**.

Compte tenu du volume des problèmes à traiter dans l'ordre du jour, et de l'extrême importance du sujet : **"politique de recherche de l'Université"**, ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine réunion. Un courrier sera prochainement adressé aux responsables de recherche par Monsieur **HORLING** afin d'affiner l'étude préliminaire de ce sujet.

L'ordre du jour est donc revu et établi comme suit :

- 1 - Projet de création de filiale
- 2 - Réhabilitations
- 3 - Projet de D.U. "TECHNIQUES MODERNES DE CARACTERISATION DES MATERIAUX NOUVEAUX"
- 4 - Convention CNRS
- 5 - Création d'un laboratoire
- 6 & 7 - Questions diverses : Crédits CITI - Contrat non honoré.

1 - FILIALE

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la réunion des Directeurs de laboratoires tenue sur ce sujet le matin même. Plusieurs filiales chargées de commercialiser des produits "identifiés" seraient préférables à une filiale à vocation trop générale ; les produits à commercialiser doivent être définis lors d'une réunion des laboratoires, et faire l'objet d'une étude de marché de la part d'un organisme spécialisé.

Un projet reprenant cet esprit sera proposé ultérieurement sous la forme d'un dossier élaboré et définitif (aspect juridique, relationnel, budgétaire...). Le point **"FILIALE"** est donc retiré de l'ordre du jour.

2 - RENOUELEMENTS D'HABILITATIONS

M.S.T.C.F. : cette formation dirigée par le Professeur **MALYACHE** est présentée par Madame **CAMION**.

Bénéficiant d'une bonne fréquentation, de débouchés assurés, et de résultats bien supérieurs à la moyenne aux examens de l'expertise comptable, le renouvellement de l'habilitation de cette formation est demandé par le conseil à l'unanimité.

LICENCE DE LETTRES MODERNES : cette formation appréciée des étudiants, répondant aux besoins éducatifs et aux souhaits ministériels en préparant notamment aux CAPES fait l'objet d'une demande de renouvellement d'habilitation, à l'unanimité des membres du conseil.

MST PRODUCTIQUE : cette formation comporte quatre mentions :

- Conception Mécanique
- Informatique Industrielle
- Gestion Industrielle
- Maintenance Industrielle

Les trois premières mentions seulement sont soumises à renouvellement d'habilitation par le ministère.

L'engouement pour cette formation (500 demandes pour 100 places), ainsi que les excellents placements des étudiants sortants, ont conduit les membres du conseil à en demander, à l'unanimité, le renouvellement d'habilitation global pour les quatre mentions estimant qu'elles forment un tout.

DEUST MICRO INFORMATIQUE INDUSTRIELLE DEUST INFORMATIQUE D'ORGANISATION SYSTEMES D'INFORMATION

Ces deux DEUST ont été créés afin de permettre aux étudiants de premier cycle de se former pour une insertion directe dans le monde professionnel. Les résultats obtenus (tous les sortants ont trouvé un emploi), l'intérêt des étudiants pour cette formation, ont conduit les membres du conseil à en demander, à l'unanimité, le renouvellement d'habilitation pour un nombre d'étudiants plus important.

3 - D.U. TECHNIQUES MODERNES DE CARACTERISATION DES MATERIAUX NOUVEAUX

Ce dossier est exposé par Madame MORIAMEZ qui présente une formation à finalité professionnelle débouchant sur des activités de services d'étude et développement d'entreprises françaises et européennes. Cette formation, qui repose sur une structure d'enseignement et de recherche implantée à MAUBEUGE, dispose déjà de certains financements. Le conseil de l'ISTY a émis, à l'unanimité, un avis favorable pour ce diplôme d'Université qui relèvera de cet Institut.

La mise en place de ce diplôme pour la rentrée de septembre 1988 est approuvée à l'unanimité par le conseil.

4 - CONVENTION CNRS

La précédente convention signée en 1985 par le Président MALYACHE a été dénoncée par le CNRS.

Deux laboratoires sont associés au CNRS : LAIH et OAE.

Le protocole général reste valable, mais le Président a appris, le matin même, qu'une nouvelle rédaction des conventions particulières est en cours.

De la discussion, il résulte que la signature du protocole général doit être reportée jusqu'à la connaissance effective du contenu des conventions particulières.

5 - PROJET DE CREATION D'UN LABORATOIRE DE PEDAGOGIE MULTIMEDIA

Mieux apprendre, utiliser les techniques récentes pour apporter un plus à la formation, tels sont les objectifs de recherche de ce laboratoire.

Déjà 200000F sont disponibles pour "l'ingénierie pédagogique à l'UYHC".

La constitution de ce laboratoire est acceptée par le conseil à l'unanimité moins une voix contre.

6 - CREDITS CITI

Les 40 000 F de crédits ouverts auprès du CITI sont répartis unanimement comme suit :

- Laboratoire mécanique des fluides	10 000 F
- ISTY enseignement	15 000 F
- Laboratoire FIOROT	5 000 F
- Laboratoire RAYALARD	10 000 F

Plusieurs intervenants signalent que le service du CITI n'est pas bien adapté aux besoins de l'université, et, qu'en outre, il serait bon de renouveler les actions de formation à l'utilisation des logiciels, ces derniers n'étant pas très conviviaux.

7 - CONTRAT LABORATOIRE DE MONSIEUR ARQUES

Après solde des comptes, le laboratoire de Monsieur ARQUES laisse apparaître un solde positif de 11118,98F.

Par contre, un contrat établi avec le laboratoire de Monsieur BOURTON laisse apparaître un découvert de 30000F, l'entreprise contractante ayant fait l'objet d'une faillite.

Le conseil décide à l'unanimité de résorber le déficit par l'imputation de ces 11118,98F, le solde étant pris sur des fonds de réserves.

Des diverses remarques de la discussion, on peut retenir :

- qu'il n'existe pas d'assurance actuellement qui couvre ces risques ;
- que de plus en plus, les organismes contractants ne délivrent leur crédits que sur justificatifs de la dépense ;
- que les liquidités de l'Agent Comptable ne permettent plus d'effectuer toutes les avances souhaitées ;
- qu'il conviendrait de solliciter des avances auprès des organismes contractants (rédaction d'annexes financières) ;
- qu'en tout état de cause, il ne faut pas que ce découvert accidentel entraîne des complications financières susceptibles de bloquer les recherches actuelles.